

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



ABBA MEDIX LANCE UNE SOUCHE CONÇUE SPÉCIALEMENT POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ATTEINTS DE TSPT

Toronto, 27 janvier 2021 (CNW) – Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou « **la Société** »), une entreprise de cannabis thérapeutique entièrement intégrée, est heureuse d’annoncer que sa filiale en propriété exclusive, Abba Medix Corp (« **Abba** »), a lancé Veterans Kush, un cultivar conçu spécialement pour les anciens combattants atteints de troubles de stress post-traumatique (TSPT). Ce cultivar marque le premier lancement dans le cadre du partenariat d’Abba avec InPlanta Biotechnology (« **InPlanta** ») donnant accès aux cultivars de cannabis de l’entreprise. Il est offert exclusivement aux patients inscrits d’Abba.

Sept ans ont été nécessaires au développement de cette souche. Le Dr Darryl Hudson, doctorant en biologie moléculaire et en génétique, a préalablement travaillé avec Canada House Clinics (qui exerçait à l’époque ses activités sous le nom Marijuana for Trauma) et auprès de patients anciens combattants de la clinique en vue d’évaluer l’efficacité de différents cultivars dans le traitement du TSPT et de pathologies associées. Les résultats de ses recherches ont permis à InPlanta de développer ce cultivar sur mesure. Veterans Kush est un hybride de B.C. Rockstar et Master Kush ayant ensuite été rétrocroisé avec le cultivar Rockstar afin d’obtenir un profil de terpènes et de cannabinoïdes qui s’est avéré efficace auprès des anciens combattants.

« En tant qu’ancien combattant souffrant d’un TSPT lié à des combats et de douleurs chroniques, je suis très enthousiasmé par cette souche conçue spécialement pour nous, a déclaré Glen Coyle, défenseur des anciens combattants à Abba et Canada House Clinics. C’est la seule souche qui m’a procuré tout le soulagement dont j’avais besoin. Je suis très heureux que mes frères et sœurs qui ont servi aient maintenant accès à Veterans Kush. »

« Ce fut un long périple de sept ans entre la recherche, le développement de cultivars et la recherche de la bonne société en commandite partenaire pour commercialiser ce produit, a ajouté le Dr Darryl Hudson, chef de la direction d'InPlanta. De la tradition de Canada House Clinics au service des anciens combattants, en passant par le portefeuille de produits d'ABBA mettant l'accent sur les anciens combattants, je suis ravi que Canada House puisse maintenant offrir ce cultivar sur mesure à la communauté des anciens combattants. »

« Marijuana for Trauma a été fondée dans le but d'aider les anciens combattants aux prises avec un trouble de stress post-traumatique, a poursuivi Mike Southwell, cofondateur de Marijuana for Trauma (aujourd'hui Canada House Clinics). Nous avons fait l'acquisition d'Abba Medix en 2016 afin de développer et de commercialiser le meilleur cannabis thérapeutique destiné aux anciens combattants aux prises avec un TSPT, des douleurs et de l'insomnie. Je tiens à remercier le Dr Hudson, qui a mis son savoir-faire au service de notre communauté. »

À propos d'InPlanta Biotechnology Inc.

InPlanta Biotechnology Inc., une importante société de recherche et de développement sur le cannabis basée à Lethbridge, en Alberta, est dirigée par les docteurs Darryl Hudson et Igor Kovalchuk qui ont récemment fait les manchettes à l'international pour leurs travaux sur le cannabis comme traitement potentiel pour la COVID-19.

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal
Canada House Wellness Group
289-980-3584

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.